

Plusieurs préoccupations ont néanmoins été exprimées relativement aux projets de la CEE en matière de règlements concernant l'environnement et la sécurité publique. Souvent suscités par des groupes environnementaux, ces projets risquent d'accroître la différence entre les normes européennes et celles d'Amérique du nord. Les normes et les règlements obtenus pourraient être discriminatoires, commercialement parlant, et rendre la pénétration et le maintien des marchés européens plus difficile. En outre, les États membres de la CEE ont le loisir de fixer ou d'imposer certaines restrictions sur des produits chimiques spécifiques après en avoir avisé la Commission de la CEE. Même si celle-ci conserve l'autorité nécessaire pour fixer certaines normes minimales, les États membres peuvent imposer des restrictions supplémentaires spécifiques, une fois qu'ils ont avisé la Commission des raisons les motivant.

En résumé, même si certaines directives peuvent être préoccupantes dans des sous-secteurs du secteur chimique, nous attendons à ce que l'impact global soit minimal, principalement en raison de la concentration des exportations canadiennes dans un petit nombre de catégories de produits de base. De nombreux observateurs croient que certains avantages clés du projet Europe 1992 dépassent les éventuels inconvénients et que cela entraînera en fait des économies. Ces avantages, qui comprennent la réglementation d'emballage et d'étiquetage, la simplification du commerce frontalier et des procédures douanières, et la déréglementation proposée du transport au sein de la CE, sont considérés comme des moyens viables de réduire les dépenses, par conséquent d'améliorer notre compétitivité.

Produits environnementaux, équipement et services

On s'attend à ce que la CE, poussée par la force des mouvements environnementaux en Europe, élabore des normes visant à réglementer ce secteur important en plein essor. La CE n'a toutefois pas encore appliqué de directive.

Le Canada se situe parmi les chefs de file mondiaux en ce domaine. Le groupe de travail croit que le Canada et la CE devraient collaborer avec d'autres pays à l'élaboration de normes internationales dans les domaines délicats en matière d'environnement, visant à garantir que les produits ne seront pas mutuellement écartés des marchés nationaux à cause de règlements techniques ou du manque de compétitivité quand les dépenses environnementales sont ajoutées aux coûts de production.

Produits de la pêche et produits alimentaires

La CE achète environ 12 pour cent des exportations canadiennes d'aliments et de boissons. Les exportations se sont chiffrées à environ 750 millions de dollars en 1988 et elles étaient composées principalement de poisson et de viande rouge, en plus des exportations traditionnelles de produits spécialisés comme le miel, le sirop d'érable et les myrtilles congelées.

Le marché de la CE est difficile à percer, moins à cause des normes que du système de taxes variables qui fixe la plupart des prix des importations agricoles principales hors du marché, des tarifs douaniers et des arrangements de quotas, et du régime protectionniste à plusieurs niveaux